



## EXTRAIT DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 9 AVRIL 2018

Etaient présents : Anne-Sophie SICARD, Brice de la BEDOYERE, Annick UDA, Julien BOCQUILLON, Frédéric DOURLLEN, Monique BOUCHU, Simone BRETON.

Etaient excusés : Gérard KUSIAK (représenté par Mme BOUCHU), Anne BERGER (représentée par Mme UDA), Maïté BOYER, Jérôme MIROUX.

Etaient absents : Jean-Eric AUDITEAU, Christian BAKER, Emmanuelle COURTINES.

-----

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2017, dressé par le maire, et le compte de gestion 2017, dressé par le receveur municipal.

L'exercice 2017 présente un excédent de 60 770 € en section de fonctionnement et un déficit de 32 307 € en section d'investissement.

L'assemblée communale décide de maintenir les taux de taxes locales votés en 2017 :

TH	807 000 €	12,53 %	101 117 €
TFB	561 900 €	13,68 %	76 868 €
TFNB	137 500 €	28,31 %	38 926 €

**TOTAL ..... 216 911 €**

*TH : taxe d'habitation -TFB : taxe sur le foncier bâti -TFNB : taxe sur le foncier non bâti.*

Les subventions communales 2018 aux associations ont été votées pour un montant global de 9 111 €.

Le budget primitif 2018 est voté, soit pour la section de fonctionnement :

- Dépenses = 1 048 991,00 €

- Recettes = 1 169 040,09 €

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 307 224,96 €.

Les comptes administratif et de gestion 2017 du service eau assainissement sont votés à l'unanimité, avec un résultat global de clôture 2017 de 158 338,35 €.

Le budget primitif du service eau assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 190 016,35 € pour la section d'exploitation et à 209 163,06 € pour la section d'investissement.

Le conseil donne son accord pour faire une demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Oise afin de poser des fenêtres et portes à double vitrage à l'école.

Pour ce qui concerne le Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette, il s'avère que la commune ne peut se soustraire au périmètre du SAGE déterminé par le Préfet.

La commune de Baron sera donc toujours représentée au sein de cette structure.

Le conseil autorise le maire à imputer en section d'investissement les biens meubles (ex. matériel bureautique, équipement de cantine, éclairage public, etc.) dont la valeur TTC est inférieure à 500 € jusqu'à la fin de l'exercice 2018.

Le conseil décide de retenir la Sté Jardin Décor pour l'entretien des espaces verts communaux et autorise le maire à signer le contrat d'entretien.

Fin de séance à 22h00.

---